

Conditions d'admission

Etre au bénéfice d'une rente AVS (ou AI) et domicilié dans le canton. Une évaluation par une de nos infirmières est effectuée avant votre admission.

Préalablement, un projet de séjour et d'avenir est établi avec vous, vos proches, votre médecin et suivi tout au long du séjour.

Types de séjours (minimum 1 semaine)

- **Convalescence, suite de traitement** (2 mois maximum ; renouvelable une fois) :

Après une hospitalisation, maladie, accident, en vue de recouvrer un état de santé permettant le retour à domicile

- **Répît** (1 mois maximum par séjour ; plusieurs séjours possibles dans l'année mais 90 jours maximum par année) :

Séjour permettant au conjoint ou aux proches aidants de se reposer quelques temps

- **Evaluation et orientation** (90 jours maximum) :

Séjour d'évaluation permettant d'aider aux décisions d'avenir (maintien à domicile, besoin d'aide ou recherche d'un lieu de vie adapté)

Prestations (extrait contrat d'hébergement)

Prestations de soins

- Chaque résident est suivi par son médecin traitant
- Physiothérapie, ergothérapie externes sur prescription médicale
- Personnel soignant 24h/24h : soins infirmiers, accompagnement, gestion des médicaments (commande par nos soins auprès de la pharmacie du Versoix)
- Les frais de soins sont facturés directement à votre caisse maladie par le biais d'un forfait (10% à votre charge jusqu'à concurrence de CHF 700.-/an)

Prestations comprises dans le prix socio-hôtelier

- Activités d'animation proposées chaque jour
- Accompagnement dans les activités de la vie quotidienne
- Repas et collation, boissons comprises
- Lavage du linge personnel, entretien de la chambre
- Produits cosmétiques courants (savon, dentifrice, shampoing, ...)

Prestations disponibles, non comprises dans le prix socio-hôtelier

- Coiffure, pédicure
- Transport à but médical (CHF 25.- en ville de La Chaux-de-Fonds)
- Communications téléphoniques, location d'un téléviseur
- Eau minérale en chambre (en bouteille)

Infrastructure

- Chambre à 1 ou 2 lits avec lavabo, lit électrique, système d'appel, téléphone et câble TV (**système DVBC**)
- WC / douche à l'étage
- Salons TV, salle à manger, « coins » salon, jardin d'hiver, terrasse
- Espace fumeur

Tarifs (valables dès le 1^{er} janvier 2022)

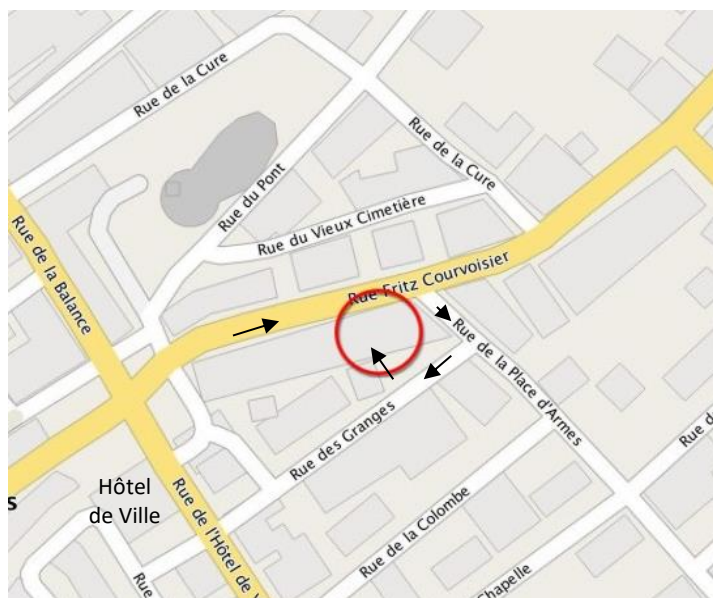
A charge du résident :

- Prix de pension socio-hôtelier **CHF 107.20/jour**

Pour les résidents bénéficiaires de prestations complémentaires à domicile, ces frais peuvent être pris en charge par l'AVS (dans le cadre des remboursements de frais médicaux, max. CHF 30'000.-/an), **hormis CHF 21.50/jour**. L'agence régionale AVS doit être informée du séjour.

Pour les personnes qui ne peuvent supporter la charge du prix de pension, une demande de prestations complémentaires doit être déposée auprès de l'agence régionale AVS (pour tout renseignement, s'adresser à notre secrétariat).

Situation géographique



Contact

Fondation « le Temps Présent »
Home d'accueil temporaire
Rue des Granges 11
2300 La Chaux-de-Fonds
☎ 032 967 72 72 / 00 Fax
Temps.Present.Secretariat@ne.ch

Au plaisir de vous accueillir !

le temps présent

Home d'accueil temporaire
et Foyer de Jour
pour personnes âgées

